

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Alice PHILIPPE, Nicolas CARRARA, Vanessa ROSSI, Alain HECKMANN, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Etaient absents : Aimé GIRARD (pouvoir à M. Ferraz), Michèle MICHEL (pouvoir à M. Perello)

Secrétaire de séance : Alice PHILIPPE.

1. Location de parcelles communales au Blacas

Approuvé à l'unanimité.

2. Acquisition d'un bâtiment à l'association paroissiale

Approuvé à l'unanimité.

3. Attribution d'une subvention à France Alzheimer

Approuvé à l'unanimité.

4. Attribution d'une subvention à l'association « Une idée en l'air »

Approuvé à l'unanimité.

5. Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Approuvé à l'unanimité.

6. Avis sur le projet de révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Vaucluse (PDIPR)

Approuvé à l'unanimité.

7. Répartition des prélèvements au titre du FPIC pour l'année 2015

Approuvé à 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel).

8. Emprunt pour la rénovation de la salle des fêtes

Approuvé à 12 voix pour et 3 abstentions (M. Heckmann, Mme Mille, M. Martel).

9. Emprunt pour l'opération d'acquisition foncière préalable à la création de logements sociaux à la Gouiranne

Approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Mille, M. Martel).

10. Décision modificative n° 1 au budget communal

Approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Heckmann, M. Martel),

11. Décision modificative n° 1 au budget de la régie des transports scolaires

Approuvé à l'unanimité.

12. Décision modificative n° 1 au budget de la régie des pompes funèbres

Approuvé à l'unanimité.

13. Motion relative à la représentation au sein du conseil communautaire

Approuvé à 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel).